

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-BERNARD  
du 2 octobre 2017 à 19h30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLETT Adjoints au Maire.  
Josette GUERRIER, Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, Pascale LABART, Françoise EYRAUD Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Marie LABROSSE (pouvoir donné à Francis Bloch), Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Françoise Eyraud).

**Secrétaire de séance** : P LABART

**Convocation faite le** : 26 septembre 2017

**publiée le** : 26 septembre 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2017 est approuvé, à 13 voix pour 2 voix contre (Monsieur G. LEFEBVRE, Monsieur J-P PILLON) 0 abstention.

M Monsieur G. LEFEBVRE indique qu'il fera passer ses remarques a M Le Préfet et refuse de les donner ici car selon lui, il ne retrouve pas ses expressions. M Le Maire répond qu'on ne statue pas sur le texte en lui-même.

M Pillon note toujours la présence de fautes d'orthographe et de grammaire et que la remarque a déjà été faite. Il y a besoin d'une relecture pour un texte qui part en préfecture. Il y a une réflexion à mener.

M Le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- création d'une commission extra-municipale Ad hoc sur les rythmes scolaires.

À l'unanimité le conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

<b>I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL</b>
-----------------------------------------------------------

Le Maire informe le conseil de la démission d'une conseillère municipale, Mme Souede LATRECHE le 4 sept 2017.

Conformément à la loi, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste.

L'élu qui arrive après est M Arnaud LEGOUGE

Le Conseil Municipal, prend acte de ce changement et de l'installation de M Arnaud LEGOUGE et lui souhaite la bienvenue. Les commissions seront attribuées dans un second temps.

## **II –MODIFICATION DES AUTORISATIONSSPECIALES D’ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX**

Le Maire propose au conseil d’aligner le tableau des jours d’autorisations spéciales d’absence pour événements familiaux, sur le tableau du comité technique paritaire départemental.

Le conseil approuve à l’unanimité la modification de ce tableau.

## **III – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION DIOCESAINE : COLLECTE DE 3160€ POUR LE TOIT DE L’EGLISE**

Il y a eu une collecte de dons faite par le clergé pour la réfection du toit de l’église.

Un chèque de 3160€ a été remis à M. le Maire après signature de la convention avec le diocèse de Belley Ars.

PL Ballet demande si ces dons peuvent conduire à une déduction fiscale.

M Le Maire : je vais me renseigner.

## **IV – CIMETIERE : DECISION D’EQUIPER LES FUTURES TOMBES DE CAVEAUX PREFABRIQUES**

A l’heure actuelle, toutes les concessions pré-équipées de caveaux sont vendues.

Doit-on continuer à pré-équiper quelques concessions? Ou laisse-t-on le choix aux familles.

Monsieur J. BARTHOMEUF : c’est la liberté des familles

Monsieur F. PATIN : quel est l’intérêt ?

Monsieur le Maire : Bénéficiaire d’un prix intéressant, avantage qui sera répercuté sur les familles.

Madame P. LABART : Y a-t-il des obligations environnementales ?

Monsieur le Maire A priori non : aucune contrainte hydrologique. Il s’agit simplement d’anticiper une organisation du cimetière pour ne pas l’abimer au coup par coup.

Monsieur J. BARTHOMEUF: Ca n’empêchera pas les engins de toute façon

Monsieur le Maire: le conseil décide

Monsieur J-P PILLON: quand ?

Monsieur le Maire : pas de délai

Monsieur F. PATIN: quel serait le montant des travaux ?

Monsieur P-L BALLET : cet écart de prix peut intéresser les familles

M. le Maire : faut-il faire une étude ?

Le conseil décide à 13 voix pour 2 abstentions (Madame F. EYRAUD Monsieur J. BARTHOMEUF) 0 voix contre, de faire une étude financière pour une tranche (une dizaine de concessions).

## **V – DECISION MODIFICATIVE AU BUDJET N°3**

Depuis la fusion de 2 anciennes communautés de communes, il a été décidé qu’une commune plus aisée doit donner plus à l’intercommunalité .La facture pour notre commune s’élève à 4877€ pour 2 années. Il a été prévu au budget la somme de 2600€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de transférer la somme de 2277€ du compte 022 dépenses imprévues au compte 739223 et de passer les écritures comptables correspondantes.

## **VI – INFO- ERL2 : DEMANDE DE DELAISSEMENT**

M. F. BLOCH informe le conseil que M Quiblier demande la mise en œuvre du droit de délaissement pour la parcelle AK 164 située sur l'ERL 2. Cette demande doit être traitée avant le 21 septembre 2018.

Des discussions vont donc s'engager avec le propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle.

Dans le même temps, conformément à la procédure, une demande d'évaluation sera envoyée à France Domaine.

M. le Maire : doit-on continuer dans cette démarche sachant qu'il y aura au minima 6 logements locatifs aidés?

J Barthomeuf : ce n'est pas le bon moment car il y aura celui à côté après

M. le Maire : il faut positiver .Avec les changements de loi (ALUR ; grenelle ; etc...), on peut repenser notre cœur de village ; ce travail a commencé depuis longtemps. On est dans cette résultante qui passera par des bailleurs.

Monsieur G. LEFEBVRE précise qu'il y a 2 propriétaires différents sur l'ERL2

M. le Maire : il y aura des discussions

Monsieur F. PATIN : es ce que cet enchainement rapproché est une mauvaise chose ?

Monsieur J. BARTHOMEUF : financièrement oui, il faudra trouver des investisseurs. Passera-t-on par l'EPF ou par l'emprunt ?

Monsieur le Maire : consultation des banques et EPF. .Mais ce sera du court terme car ce sera remboursé par les promoteurs ; il pense que ceci durera 2-3 ou 4 ans pas plus.

Monsieur P-L BALLET : évidemment si le propriétaire vend à un particulier, il va densifier de lui-même.

M le Maire : notre volonté est de maîtriser et d'intégrer sans défigurer. Le PLU est là.

Monsieur F BLOCH : la volonté est de densifier au centre afin d'aérer aux périphéries du village.

Monsieur J. BARTHOMEUF demande la prévision pluri annuelle de ces budgets pour savoir où l'on va.

M Le Maire : c'est beaucoup plus facile en assainissement mais ici on ne peut anticiper la décision d'un propriétaire : cela reste une projection d'ouverture avec des prévisions sur le nombre d'enfants.

Monsieur J. BARTHOMEUF : inquiétude avec les baisses de dotations de l'état et des autres dépenses.

M Le Maire : On est à mi-mandat, on a investi sans augmenter les impôts, il faut toujours rechercher des subventions, ou les emprunts se feront sur 20-25 ans. Il faut faire plutôt que de ne pas faire. On va faire les budgets mais de combien vont encore baisser les dotations de l'état ? On a beaucoup de variables.

Monsieur J. BARTHOMEUF : il y a toujours des aléas

M. le Maire : pour la cantine par exemple on a eu des subventions et un don auquel on ne s'attendait pas.

Cette décision de poursuivre est prise à l'unanimité.

## **VII – INFO SIEA : ACTES ADMINISTRATIFS A DISPOSITION EN MAIRIE**

Les actes de l'année sont en mairie à la disposition de tous.

## **VIII – INFO : RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU**

Ce point est reporté à un prochain conseil, après réception des documents nécessaires.

## **IX – INFO ASSAINISSEMENT : RAPPORT RPQS**

Ce rapport (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est en mairie à la disposition du public.

Monsieur J-P PILLON : Je suis allé sur le site de l'état : il doit faire l'objet d'une délibération.

M Le Maire : La compétence assainissement a été transférée à la CCDSV.

Monsieur J-P PILLON : il faut le vérifier

J Barthomeuf : Ce document doit être présenté par des professionnels.

## **X – INFO BIBLIOTHEQUE: EVOLUTION DES HORAIRES**

Modifications d'ouverture de la bibliothèque :

Lundis et mercredis : 16-18h

Samedis : 10-12h

Le conseil approuve cette proposition demandée par les bénévoles de la bibliothèque.

## **XI –CREATION COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AD OC : RYTHMES SCOLAIRES**

M Le Maire demande au conseil d'accepter la création d'une commission extra-municipale ad hoc sur les rythmes scolaires. Le terme ad hoc signifie que cette commission sera temporaire. Elle aura à la fois des membres du conseil municipal (3 de la majorité et 1 de l'opposition), deux membres du corps enseignants et deux parents d'élèves.

Un planning est établi ; il commence le 9 octobre jusqu'à Noël.

Il s'agit de travailler collégalement en amont sur les rythmes scolaires, de faire un questionnaire pour les parents d'élèves et de voter la décision finale, pour la rentrée 2018/2019.

Monsieur J. BARTHOMEUF : je n'en vois pas l'intérêt, ne faut-il pas mieux que chacun décide de son côté et de mettre en place une solution suite à cela.

M. F. BLOCH n'est pas d'accord, il faut que le débat soit au cœur du problème, en prenant compte de ce qui est bien pour l'enfant. Il est surpris que certaines communes aient déjà pris de telles décisions avant l'été qui vient de passer.

Monsieur J. BARTHOMEUF admire son optimisme car il pense que chacun va voter pour son propre intérêt et que l'enfant sera oublié!

Monsieur F. PATIN : il me semble que c'est toujours mieux d'ouvrir la discussion

M Le Maire : on va prendre le temps et il y aura une réunion publique.

Voici le programme des réunions vu avec Mmes Mexis directrice d'école et Rigaud parent d'élèves

Le 9 octobre. À 20h : 1ere réunion, rédaction d'une lettre d'information aux parents.

Le 11 octobre. Info dans les cahiers violets

Le 18 octobre à 20h questionnaire, début de son élaboration en regardant ce qui a été fait ailleurs.

7 novembre à 18h30: information au conseil d'école

13 novembre à 20h. Validation du questionnaire et de la lettre d'accompagnement.

16 novembre à 20h. Réunion publique au mille clubs

18 novembre à 11h. Finalisation du questionnaire

20 novembre : distribution via les cahiers violets (école): les parents ont 2 semaines pour répondre

4 décembre. Récupération finale des questionnaires à l'école

11 décembre à 20h. : Décision de la commission après analyse.

Le CM de janvier le votera et l'inscrira au budget.

Madame F. EYRAUD : Il faut préciser que le résultat remonte à l'académie.

Monsieur A LEGOUGE : retour aux parents ?

M Le Maire : oui car c'est une tripartie ; on a tous les mêmes informations

Monsieur J. BARTHOMEUF : le conseil d'école vote dans son coin, le CM fait de même.

Monsieur F. PATIN : Pourquoi irait on contre l'avis de tous ?

M Le Maire : pas d'avis a l'heure actuelle sur ce sujet

Monsieur J. BARTHOMEUF : un avis financier ?

M Le Maire : tout va bien se passer à St Bernard : la commission est telle approuvée

Le conseil accepte la création de cette commission extra-municipale à 14 voix pour une abstention (Monsieur J. BARTHOMEUF) et 0 voix contre

Dans la majorité les représentants de cette commission sont M Le Maire

Madame K. PERRET, Francis Bloch Dans l'opposition : A Legouge se porte volontaire.

M Le Maire lui précise qu'à ce titre, il sera représentant élu et non parent d'élèves ; M Legouge l'entend bien.

## **XII –QUESTIONS DIVERSES**

M Le Maire informe le conseil du renouvellement du bail de location de Monsieur Chene.

M. F. BLOCH : modification du PLU : ouverture de 2 zones 2AU en 1AU: les pièces vont être transmises aux administrations et au commissaire enquêteur que l'on va rencontrer au préalable. L'enquête publique va commencer dans un mois (communication, panneaux publiques, SBI flash info .Un registre papier sera tenu à la disposition du public en mairie, ainsi qu'un registre d'enquête dématérialisé afin d'y déposer vos observations et remarques.

Le PLU a 2 annexes : une sur les canalisations de gaz à mettre dans le document et une portant sur les zones de bruit autour des routes départementales.

M le Maire félicite et remercie J Guerrier qui rend régulièrement visite aux personnes âgées, notamment à nos 2 centenaires qui vivent à leur domicile.

Monsieur J-P PILLON : où en est-on sur la convention avec le sou des écoles ?

M Le Maire : pas d'avancée pour l'instant ; avec tôt ou tard, la convention est signée ; avec la cantine : elle est en cours de finalisation;

Monsieur F. PATIN intervient sur la fibre ; le projet avance ; il y a des réunions avec les bureaux d'études pour les travaux sur les boitiers de répartition: NRO. Implantation autour du 1<sup>er</sup> trimestre 2018; il existe de grosses lourdeurs administratives mais la pression est maintenue. Abonnement pour les particuliers été prochain.

Monsieur P. WATSON : prochaine commission finance le 23 oct. et planification du budget 2018.

M Le Maire déplore que la mutualisation de différents points n'avance pas plus avec la CCDSV ce qui permettrait des économies non négligeables. (Marché des photocopieurs)

Monsieur P-L BALLETT : Le SMICTOM donnera 10 000€ de subvention suite à l'effort d'enterrer des containers sur les zones de forts passages.

En ce qui concerne le projet sur le mille club, le bureau d'études demande de ne pas toucher la structure ; l'architecte M Putz travaille sur quelques modifications.

Monsieur J-P PILLON demande quand ce sera présenté aux associations

M Le Maire ne peut pas encore répondre à ce jour, nous sommes en attente des propositions de l'architecte.

Madame K. PERRET informe

- 1) l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 14 oct.
- 2) le repas des anciens sera le 2 déc. au restaurant le Petit Veysieux à Quincieux.

M Le Maire rappelle l'interdiction de brûler les déchets verts toute l'année (amende de 450€) une réflexion est à mener sur les conséquences de ce décret sur les personnes âgées à faible revenus sans véhicule.

Madame P. LABART ajoute que nous étions les derniers dans la région à avoir encore cette possibilité de brûler les déchets verts.

Monsieur J. BARTHOMEUF précise que les agriculteurs ont encore cette possibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

**Prochain conseil municipal : Lundi 6 novembre 2017 à 19h30**